

une chance égale à tout le monde d'exprimer son opinion, et ce d'une façon adulte et équitable.

Il est possible d'y arriver. Par exemple, nous sommes tous appelés à contribuer au financement de Radio-Canada. Pourquoi n'utiliserions-nous pas les services de cette société, lorsqu'il s'agit d'élections, ou simplement de politique, évitant ainsi d'encourir des dépenses inutiles?

Je verrais d'un très bon œil, par exemple, que la Société Radio-Canada mette à toutes les semaines une période de temps gratuitement à la disposition de tous les partis, de façon équitable, eu égard aux quatre partis représentés à la Chambre des communes. Pendant un quart d'heure par semaine, par exemple, les partis politiques pourraient exprimer leurs opinions sur ce qui se passe à la Chambre des communes, sur les projets de loi, etc., afin de renseigner le public, et d'être en contact avec lui d'une certaine façon. Cela pourrait se faire sans dépenses, de part et d'autre.

La Société Radio-Canada, qui est si souvent en butte aux critiques, devrait consacrer une heure par semaine à chacun des partis politiques. Au cours des campagnes électorales, on pourrait accorder du temps d'émissions supplémentaires à tout le monde, de sorte qu'on ne voie plus de campagnes électorales où c'est «au plus fort la poche». Quoi de plus ridicule? Ne doit-on pas plutôt se baser sur la compétence et l'honnêteté du candidat, lorsqu'il s'agit d'élire un député, plutôt que sur la caisse électorale?

A mon sens, le problème véritable de la loi électorale, ce sont les articles 62 et 63, car même si nous changions tous les autres articles, nous n'aurons pas réglé le problème.

Il peut arriver, monsieur l'Orateur, que les deux aillent de pair. Je ne m'y oppose pas. Nous savons trop bien que les citoyens de certaines parties du pays ont l'occasion de reconnaître le bien-fondé de certaines opinions politiques, lorsqu'on a la chance de communiquer avec eux. Il faudrait dire que si les divers partis politiques avaient la chance de mieux exprimer leurs opinions politiques, de façon équitable, le gouvernement serait un peu plus équilibré.

[Traduction]

**M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, il y a six ans, lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre, j'ai fait partie d'un comité chargé de revoir la loi électorale. Ce comité a présenté un rapport et un certain nombre de recommandations. Malheureusement, à cause de la façon dont les travaux de la Chambre étaient alors dirigés, y compris l'accumulation des affaires inscrites au *Feuilleton*, les difficultés de procédure

[M. Matte.]

étaient si grandes que le rapport n'a pu bénéficier de la priorité voulue pour être concrétisé dans une mesure législative.

Je suis sûr que le député d'Hillsborough (M. Macquarrie), que j'ai écouté avec un certain intérêt il y a quelque temps, serait le premier à admettre qu'aujourd'hui nous entrevoyons avec raison que cette mesure sera adoptée dans un proche avenir, grâce à l'amélioration de la procédure et du Règlement de la Chambre, grâce au regain de vie des comités et grâce à l'activité du comité pendant la dernière session du Parlement sous la distinguée présidence du député de Montmorency (M. Laflamme).

En septembre et au début d'octobre, j'ai eu le privilège d'accompagner le comité lorsque les membres ont rencontré quelques directeurs d'élections et enquêté sur place sur les problèmes relatifs au droit de vote à 18 ans et au vote des absents. Sûrement, le représentant d'Hillsborough, qui semble croire que le voyage n'a pas été fructueux, admettra au moins que nous avons eu des échanges instructifs avec le directeur des élections de la province de Québec et avec ses adjoints; cela nous a permis d'évaluer les documents et les renseignements qu'on nous a fournis au cours de discussions franches tenues à huis clos. Nous n'en aurions pas bénéficié autant si les séances avaient eu lieu ici à Ottawa, comme l'eussent préféré certains députés.

Le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) m'accordera sûrement que les membres du comité ont assisté aux audiences très consciencieusement, à une ou deux exceptions près. Les renseignements recueillis et l'expérience ainsi acquise seront sûrement d'une aide précieuse pour le comité dans la rédaction de ses recommandations.

• (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, il existe cependant un point mineur sur lequel on ne s'est pas attardé et que je demanderais au comité d'étudier. Un candidat aux élections a le droit de charger un représentant de visiter tous les bureaux du scrutin et de remplir le rôle de scrutateur. La loi le prévoit et donne des précisions sur la formule du serment, la formule d'admission que doit remettre le candidat à chacun de ses représentants, et ainsi de suite. J'ai pourtant vécu l'expérience suivante. Ayant demandé qu'on place un représentant semblable dans les bureaux du directeur du scrutin le jour des élections—l'endroit le plus important de toute la circonscription ce jour-là—M. Castonguay m'a dit que la loi électorale du Canada ne prévoyait pas la chose, même si elle autorise la présence d'un représentant dans le bureau de chaque directeur adjoint du scrutin de la circonscription.